



Administration communale
d'Ell
L-8530
G.-D. de Luxembourg

Avis au public

Urbanisme – Refonte PAG

Il est porté à la connaissance du public, que dans sa séance du 9 janvier 2019, le conseil communal de la commune d'Ell a donné son accord pour entamer la procédure d'adoption de la refonte générale du plan d'aménagement général (PAG) de la commune d'Ell.

Conformément à l'article 12 de la loi modifiée du 19 juillet 2004 concernant l'aménagement communal et le développement urbain, la délibération du conseil communal, ainsi que le projet d'aménagement général, ensemble avec l'étude préparatoire, la fiche de présentation et le rapport sur les incidences environnementales sont déposés pendant trente jours au secrétariat de l'administration communale où le public peut en prendre connaissance pendant les heures d'ouverture, autrement sur rdv.

La publication du dépôt est effectuée le 22 janvier 2019 de sorte que le délai pendant lequel les intéressés peuvent en prendre connaissance est du 22 janvier 2019 au 21 février 2019 inclus. (La computation du délai se fait à partir du lendemain du 22 janvier soit le 23 janvier 2019)

Conformément à l'article 13 de la loi modifiée du 19 juillet 2004 concernant l'aménagement communal et le développement urbain, les observations et les objections à formuler contre la décision susmentionnée doivent être présentées par écrit au Collège des Bourgmestre et Échevins endéans le délai susdit, sous peine de forclusion.

Un résumé du projet d'aménagement général est publié sous forme électronique sur notre site Internet (www.ell.lu/nouveau-pag). Seules les pièces déposées à la maison communale font foi.

Une réunion d'information publique aura lieu le 29 janvier 2019 à 19.30 heures au Centre Camille Ney à Ell.

Ell, le 22 janvier 2019.
Le Collège des Bourgmestre et Échevins,
Armand Schuh, Henri Rasqué, Georges Weis